

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

COMPTE DE CONCOURS FINANCIERS  
MISSION MINISTÉRIELLE  
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2022

## PRÊTS À DES ÉTATS ÉTRANGERS





## NOTE EXPLICATIVE

---

La présente annexe au projet de loi de finances est prévue aux 5° et 6° de l'article 51 de la loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances (LOLF).

Conformément aux dispositions de la LOLF, cette annexe, relative à un **compte de concours financiers**, comporte notamment :

- les **évaluations de recettes annuelles** du compte ;
- les **crédits annuels** (autorisations d'engagement et crédits de paiement) demandés pour chaque programme du compte-mission ;
- un **projet annuel de performances (PAP)** pour chaque programme, qui se décline en :
  - présentation stratégique du PAP du programme ;
  - objectifs et indicateurs de performances du programme ;
- la **justification au premier euro (JPE)** des crédits proposés pour chaque action de chacun des programmes.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros.**



## SOMMAIRE

---

Mission

<b>PRÊTS À DES ÉTATS ÉTRANGERS</b>	<b>7</b>
Présentation du compte	8
Équilibre du compte et évaluation des recettes	9
Récapitulation des crédits et des emplois	11

Programme 851

<b>PRÊTS DU TRÉSOR À DES ÉTATS ÉTRANGERS EN VUE DE FACILITER LA VENTE DE BIENS ET DE SERVICES CONCOURANT AU DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE</b>	<b>15</b>
Présentation stratégique du projet annuel de performances	16
Objectifs et indicateurs de performance	17
1 – <i>Permettre la réalisation de projets de développement durable dans les pays étrangers, faisant appel au savoir-faire français</i>	17
2 – <i>Engager au moins 55 % de financements climat chaque année</i>	18
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	19
Justification au premier euro	21
<i>Éléments transversaux au programme</i>	21
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	22
<i>Justification par action</i>	24
01 – <i>Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France</i>	24

Programme 852

<b>PRÊTS À DES ÉTATS ÉTRANGERS POUR CONSOLIDATION DE DETTES ENVERS LA FRANCE</b>	<b>27</b>
Présentation stratégique du projet annuel de performances	28
Objectifs et indicateurs de performance	29
1 – <i>Participer au rétablissement de la stabilité macroéconomique et à la création des conditions de la croissance des pays en développement</i>	29
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	31
Justification au premier euro	33
<i>Éléments transversaux au programme</i>	33
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	34
<i>Justification par action</i>	35
01 – <i>Prêts résultant de l'exécution d'accords conclus avec les gouvernements étrangers et portant consolidation des dettes de leur pays envers la France</i>	35

Programme 853

<b>PRÊTS À L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT EN VUE DE FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DANS DES ÉTATS ÉTRANGERS</b>	<b>37</b>
Présentation stratégique du projet annuel de performances	38
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	39
Justification au premier euro	41
<i>Éléments transversaux au programme</i>	41
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	42
<i>Justification par action</i>	43
01 – <i>Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers</i>	43

Programme 854

<b>PRÊTS AUX ÉTATS MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE DONT LA MONNAIE EST L'EURO</b>	<b>45</b>
Présentation stratégique du projet annuel de performances	46
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	47
Justification au premier euro	49
<i>Éléments transversaux au programme</i>	49
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	50
<i>Justification par action</i>	51
01 – Soutien financier aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro.....	51

MISSION

---

**PRÊTS À DES ÉTATS ÉTRANGERS**

## PRÉSENTATION DU COMPTE

### TEXTES CONSTITUTIFS

#### Rappel des textes pris antérieurement à la LOLF :

Prêts du Trésor à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France :

- Loi n° 88-1149 du 23 décembre 1988 de finances pour 1989, article 62.

Prêts du Trésor à des États étrangers et à l'Agence française de développement (AFD) en vue de favoriser le développement économique et social :

- Loi n° 76-1232 du 29 décembre 1976 de finances pour 1977, article 42 ;
- Loi n° 92-1376 du 30 décembre 1992 de finances pour 1993, article 80.

Textes pris dans le cadre de l'entrée en vigueur de la LOLF :

- Loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006, article 46, I et IV ;
- Loi n° 2010-463 du 7 mai 2010 de finances rectificative pour 2010, article 1er.

### OBJET

Ce compte de concours financiers est composé de quatre sections :

- Section n° 1 : « Prêts du Trésor à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France » ;
- Section n° 2 : « Prêts à des États étrangers pour la consolidation de dettes envers la France » ;
- Section n° 3 : « Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers » ;
- Section n° 4 : « Prêts aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro ».

La **première section** est débitée du montant des prêts consentis et créditée des remboursements en capital sur les prêts ainsi consentis.

La **deuxième section**, qui retrace l'exécution des accords conclus avec les gouvernements étrangers portant consolidation des dettes de leur pays envers la France, est débitée des versements opérés par le gouvernement français en vertu de ces accords et créditée des remboursements en capital effectués par les gouvernements étrangers.

La **troisième section** est débitée du montant des prêts accordés à l'Agence française de développement pour des opérations de développement économique et social dans des États étrangers et créditée des remboursements en capital effectués par l'Agence française de développement.

La **quatrième section** est débitée du montant des prêts consentis aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro en vue de favoriser la stabilité financière au sein de la zone euro et créditée des remboursements en capital effectués par les États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro.

#### Nature des crédits inscrits :

Les programmes inscrits à ce compte sont dotés de crédits évaluatifs (article 24 de la LOLF).



## ÉQUILIBRE DU COMPTE ET ÉVALUATION DES RECETTES

## ÉQUILIBRE DU COMPTE

Section / Programme	Recettes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Solde
Section : Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	265 397 664	1 000 000 000	311 302 572	-45 904 908
851 - Prêts du Trésor à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France		1 000 000 000	311 302 572	
Section : Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France	70 427 222	224 028 997	224 028 997	-153 601 775
852 - Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France		224 028 997	224 028 997	
Section : Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	211 500 000	0	190 000 000	+21 500 000
853 - Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers		0	190 000 000	
Section : Prêts aux États membres de la zone euro	570 242 247	0	0	+570 242 247
854 - Prêts aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro		0	0	
<b>Total</b>	<b>1 117 567 133</b>	<b>1 224 028 997</b>	<b>725 331 569</b>	<b>+392 235 564</b>

(+ : excédent ; - : charge)

## Prêts à des États étrangers

Mission | ÉQUILIBRE DU COMPTE ET ÉVALUATION DES RECETTES

## ÉVALUATION ET JUSTIFICATION DES RECETTES

Section / Ligne de recette	LFI 2021	PLF 2022
Section : Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	280 988 134	265 397 664
01 - Remboursement des prêts accordés à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	280 988 134	265 397 664
Section : Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France	216 255 909	70 427 222
02 - Remboursement de prêts du Trésor	216 255 909	70 427 222
Section : Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	974 500 000	211 500 000
03 - Remboursement de prêts octroyés par l'Agence française de développement	974 500 000	211 500 000
Section : Prêts aux États membres de la zone euro	447 085 013	570 242 247
04 - Remboursement des prêts consentis aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro	447 085 013	570 242 247
<b>Total</b>	<b>1 918 829 056</b>	<b>1 117 567 133</b>

**Justification des recettes prévues au titre de la section n° 1**

Les recettes correspondent aux échéances de remboursement en capital des prêts accordés à des États étrangers.

**Justification des recettes prévues au titre de la section n° 2**

Les recettes du programme 852 sont impactées par la mise en œuvre de l'initiative de suspension du service de la dette (ISSD), étendue de 6 mois en octobre 2020 (du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2021) puis de nouveau en avril 2021 de 6 mois (du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2021).

Par conséquent, compte tenu des demandes reçues à ce stade des pays souhaitant bénéficier de l'extension de la suspension temporaire du service de la dette, les estimations des prévisions de recettes prévues sont appelées à évoluer.

**Justification des recettes prévues au titre de la section n° 3**

Les recettes prévues pour 2022 correspondent au remboursement en capital pour un prêt octroyé par l'AFD à l'Association Internationale de Développement (AID) en 2016 (21,5 M€) et au remboursement à l'État de RCS (190 M€).

**Justification des recettes prévues au titre de la section n° 4**

Le montant des recettes attendu est conforme à l'échéancier complet de remboursement en capital fourni par la Commission européenne. Pour mémoire, le montant attendu en 2021 est revu légèrement à la baisse en conformité avec l'échéancier de la Commission européenne. Le montant total de recettes restant à recouvrer fin 2021 est de 10,8 Md€ ; la dernière échéance de remboursement est prévue en septembre 2041.

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

## ÉVOLUTION DEPUIS LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2021

Programme ou type de dépense	2021				2022
	PLF	LFI	LFR	LFI + LFR	PLF
851 – Prêts du Trésor à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	1 000 000 000 461 558 150	1 000 000 000 461 558 150		1 000 000 000 461 558 150	1 000 000 000 311 302 572
Autres dépenses (Hors titre 2)	1 000 000 000 461 558 150	1 000 000 000 461 558 150		1 000 000 000 461 558 150	1 000 000 000 311 302 572
852 – Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France	554 744 526 554 744 526	554 744 526 554 744 526		554 744 526 554 744 526	224 028 997 224 028 997
Autres dépenses (Hors titre 2)	554 744 526 554 744 526	554 744 526 554 744 526		554 744 526 554 744 526	224 028 997 224 028 997
853 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	258 000 000	258 000 000		258 000 000	190 000 000
Autres dépenses (Hors titre 2)	258 000 000	258 000 000		258 000 000	190 000 000

## Prêts à des États étrangers

Mission | RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2021	Demandées pour 2022	Variation 2022 / 2021 en %	Ouverts en LFI pour 2021	Demandés pour 2022	Variation 2022 / 2021 en %
851 – Prêts du Trésor à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	1 000 000 000	1 000 000 000	0,00	461 558 150	311 302 572	-32,55
01 – Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	1 000 000 000	1 000 000 000	0,00	461 558 150	311 302 572	-32,55
852 – Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France	554 744 526	224 028 997	-59,62	554 744 526	224 028 997	-59,62
01 – Prêts résultant de l'exécution d'accords conclus avec les gouvernements étrangers et portant consolidation des dettes de leur pays envers la France	554 744 526	224 028 997	-59,62	554 744 526	224 028 997	-59,62
853 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	0	0		258 000 000	190 000 000	-26,36
01 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	0	0		258 000 000	190 000 000	-26,36
854 – Prêts aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro	0	0		0	0	
01 – Soutien financier aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro	0	0		0	0	
<b>Total pour la mission</b>	<b>1 554 744 526</b>	<b>1 224 028 997</b>	<b>-21,27</b>	<b>1 274 302 676</b>	<b>725 331 569</b>	<b>-43,08</b>

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2021	Demandées pour 2022	Variation 2022 / 2021 en %	Ouverts en LFI pour 2021	Demandés pour 2022	Variation 2022 / 2021 en %
851 – Prêts du Trésor à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	1 000 000 000	1 000 000 000	0,00	461 558 150	311 302 572	-32,55
<i>Titre 7 - Dépenses d'opérations financières</i>	<i>1 000 000 000</i>	<i>1 000 000 000</i>	<i>0,00</i>	<i>461 558 150</i>	<i>311 302 572</i>	<i>-32,55</i>
852 – Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France	554 744 526	224 028 997	-59,62	554 744 526	224 028 997	-59,62
<i>Titre 7 - Dépenses d'opérations financières</i>	<i>554 744 526</i>	<i>224 028 997</i>	<i>-59,62</i>	<i>554 744 526</i>	<i>224 028 997</i>	<i>-59,62</i>
853 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	0	0		258 000 000	190 000 000	-26,36
<i>Titre 7 - Dépenses d'opérations financières</i>	<i>0</i>	<i>0</i>		<i>258 000 000</i>	<i>190 000 000</i>	<i>-26,36</i>
854 – Prêts aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro	0	0		0	0	
<b>Total pour la mission</b>	<b>1 554 744 526</b>	<b>1 224 028 997</b>	<b>-21,27</b>	<b>1 274 302 676</b>	<b>725 331 569</b>	<b>-43,08</b>
<b>dont :</b>						
<i>Titre 7 - Dépenses d'opérations financières</i>	<i>1 554 744 526</i>	<i>1 224 028 997</i>	<i>-21,27</i>	<i>1 274 302 676</i>	<i>725 331 569</i>	<i>-43,08</i>



PROGRAMME 851

---

**PRÊTS DU TRÉSOR À DES ÉTATS ÉTRANGERS EN VUE DE FACILITER LA VENTE  
DE BIENS ET DE SERVICES CONCOURANT AU DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE  
EXTÉRIEUR DE LA FRANCE**

MINISTRE CONCERNÉ : BRUNO LE MAIRE, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

**Prêts du Trésor à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France**

Programme n° 851 | PRÉSENTATION STRATÉGIQUE

## PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

### Emmanuel MOULIN

*Directeur général du Trésor*

Responsable du programme n° 851 : Prêts du Trésor à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France

Ce programme met en œuvre l'aide économique et financière destinée à financer des projets participant au développement économique de pays étrangers tout en faisant appel, pour leur réalisation, à des biens et services produits en France. Ces financements, qui relèvent de la politique de soutien à l'export, sont de deux types :

- les prêts concessionnels, comptabilisés dans l'aide publique au développement, qui contribuent au renforcement de l'aide bilatérale française,
- les prêts directs (non concessionnels), depuis l'élargissement du dispositif par le décret n° 2015-726 du 24 juin 2015, disponibles dans des zones géographiques et pour des secteurs d'intervention plus étendus que les prêts concessionnels, mais à des conditions financières moins avantageuses pour les pays bénéficiaires.

Les entreprises françaises susceptibles d'exécuter ces projets disposent de technologies éprouvées ou de références internationales fortes.

Ces interventions répondent aux orientations de l'aide française, avec un accent mis tout particulièrement sur les objectifs de développement durable depuis 2015, dans les secteurs des transports, de l'environnement, de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement, de la gestion des déchets, des énergies renouvelables, de la limitation de la pollution et des émissions de gaz à effet de serre, de la santé, du numérique et de l'agriculture.

Le programme est doté de crédits évaluatifs (article 24 de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances). L'annuité 2022 prévoit de stabiliser ses capacités d'engagement à 1 Md€ à répartir entre les prêts directs du Trésor et les prêts concessionnels pour financer en priorité des projets verts. Le maintien de cet effort traduit une mobilisation pour l'export, qui a vocation à se poursuivre dans les années à venir. Celui-ci doit toutefois se faire avec un impact sur les finances publiques moindre que par le passé, grâce à une réforme de cet outil : cette montée en charge progressive des prêts du Trésor ne portera que sur les prêts directs, qui concentrent l'essentiel de la demande et sont sans coût à terme pour l'État.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

<b>OBJECTIF 1</b>	<b>Permettre la réalisation de projets de développement durable dans les pays étrangers, faisant appel au savoir-faire français</b>
INDICATEUR 1.1	Pourcentage de protocoles de prêt signés au cours de l'année n-2 ayant donné lieu à l'imputation d'un contrat dans les deux ans après la signature.
<b>OBJECTIF 2</b>	<b>Engager au moins 55 % de financements climat chaque année</b>
INDICATEUR 2.1	Pourcentage de projets engagés qui répondent à un objectif climatique (atténuation et/ou adaptation au changement climatique) au sens des marqueurs de Rio (en % des engagements totaux hors projets militaires)



## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

Les prêts du Trésor engagés sur le programme 851 visent à financer des projets d'infrastructures dans des États étrangers relevant de secteurs variés (transport, énergie, eau et assainissement, etc.). Dans le cadre des engagements environnementaux pris par la France, l'accent est mis désormais sur le financement de projets ayant des objectifs climatiques, au sens de l'atténuation et/ou de l'adaptation au changement climatique (selon la méthodologie des marqueurs de Rio). Un nouvel indicateur est mis en place pour identifier la part des engagements octroyés pour de tels projets.

Cet indicateur (2.1) permet de mesurer le nombre de projets engagés qui répondent à un objectif climatique en pourcentage des engagements totaux (hors projets militaires) de l'année. L'objectif est fixé à 55 %. Le levier d'action du responsable de programme réside dans l'instruction, la sélection et le suivi des projets.

### OBJECTIF

1 – Permettre la réalisation de projets de développement durable dans les pays étrangers, faisant appel au savoir-faire français

Chaque engagement de financement pour un projet donne lieu à la signature d'un protocole de prêt entre la France et le pays bénéficiaire. Dans une étape ultérieure, « l'imputation » du contrat qui déclenche les décaissements matérialise l'accord intervenu entre les deux États parties prenantes afin d'utiliser les financements prévus pour la réalisation du projet.

L'indicateur rend compte de la mobilisation effective des fonds correspondant aux engagements de financement signés. Outre les critères relevant du projet, différents facteurs exogènes (évolution de la conjoncture économique dans les pays concernés, forte concurrence internationale, déroulement des procédures d'approbation locales, délais de passation des marchés, etc.) conditionnent pour une large part la concrétisation de ces décisions, notamment en termes de délais. Ces circonstances expliquent également la variabilité annuelle du nombre de projets imputés. Le levier d'action du responsable de programme réside dans l'instruction, la sélection et le suivi des projets.

### INDICATEUR

1.1 – Pourcentage de protocoles de prêt signés au cours de l'année n-2 ayant donné lieu à l'imputation d'un contrat dans les deux ans après la signature.

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Pourcentage de protocoles de prêt signés au cours de l'année n-2 ayant donné lieu à l'imputation d'un contrat dans les deux ans après la signature (mesuré l'année de l'imputation)	%	75	83,33	75	75	75	100

### Précisions méthodologiques

Source des données : DG Trésor

#### Mode de calcul :

Au numérateur : nombre de protocoles signés l'année n-2 ayant donné lieu à l'imputation d'un contrat dans les deux ans à compter de sa date de signature.

Au dénominateur : nombre de protocoles signés l'année n-2

La période de deux ans a été choisie en référence au délai de validité des offres de financements concessionnels retenu dans le cadre de l'OCDE. L'indicateur de l'année « n » est disponible en début d'année n+1.

## Prêts du Trésor à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France

Programme n° 851 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Année « n » de l'indicateur	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de protocoles de prêts pris en compte par l'indicateur	5	10	13	5	3	4	8	6	6	5	4	4	8

### JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

La prévision actualisée pour 2021 (concernant les 8 protocoles signés en 2019) est de 75 % : 6 protocoles ont fait l'objet d'une imputation dans le délai requis, les 2 autres (assistance à maîtrise d'ouvrage du projet de déploiement de la télévision numérique terrestre au Mali et projet d'études et travaux préparatoires au métro d'Abidjan) n'ayant toujours pas été imputés en raison de l'allongement de la durée des négociations des contrats commerciaux.

La prévision 2022 est fixée à 75 % compte tenu de l'avancée des négociations en cours.

### OBJECTIF

2 – Engager au moins 55 % de financements climat chaque année

### INDICATEUR

2.1 – Pourcentage de projets engagés qui répondent à un objectif climatique (atténuation et/ou adaptation au changement climatique) au sens des marqueurs de Rio (en % des engagements totaux hors projets militaires)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Pourcentage de projets engagés qui répondent à un objectif climatique (atténuation et/ou adaptation au changement climatique) au sens des marqueurs de Rio (en % des engagements totaux hors projets militaires)	%	Sans objet	Sans objet	Sans objet	55	55	55

#### Précisions méthodologiques

Source des données : Organisme gestionnaire (NATIXIS – Direction des Activités Institutionnelles)

Mode de calcul : Cet indicateur dépend en grande partie de la nature et du nombre de projets engagés chaque année. Il s'entend en excluant les éventuels projets militaires engagés sur l'année n-1.

Ratio :

Numérateur : nombre d'engagements liés au climat sur l'année n-1

Dénominateur : nombre d'engagements totaux sur l'année n-1

### JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prêts du Trésor engagés sur le programme 851 visent à financer des projets d'infrastructures dans des États étrangers relevant de secteurs variés (transport, énergie, eau et assainissement, etc.). Dans le cadre des engagements environnementaux pris par la France, l'accent est mis désormais sur le financement de projets ayant des objectifs climatiques, au sens de l'atténuation et/ou de l'adaptation au changement climatique (selon la méthodologie des marqueurs de Rio). Cet indicateur vise à identifier la part des engagements octroyés pour de tels projets.

L'indicateur rend compte de la mobilisation effective des fonds correspondant aux engagements de financement signés.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

## 2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FdC et AdP attendus en 2022
01 – Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	1 000 000 000	0
<b>Total</b>	<b>1 000 000 000</b>	<b>0</b>

## 2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FdC et AdP attendus en 2022
01 – Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	311 302 572	0
<b>Total</b>	<b>311 302 572</b>	<b>0</b>

**Prêts du Trésor à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France**

Programme n° 851 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FdC et AdP prévus en 2021
01 – Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	1 000 000 000	0
<b>Total</b>	<b>1 000 000 000</b>	<b>0</b>

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FdC et AdP prévus en 2021
01 – Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	461 558 150	0
<b>Total</b>	<b>461 558 150</b>	<b>0</b>

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2021	Demandées pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022	Ouverts en LFI pour 2021	Demandés pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	1 000 000 000	1 000 000 000	0	461 558 150	311 302 572	0
Prêts et avances	1 000 000 000	1 000 000 000	0	461 558 150	311 302 572	0
<b>Total</b>	<b>1 000 000 000</b>	<b>1 000 000 000</b>	<b>0</b>	<b>461 558 150</b>	<b>311 302 572</b>	<b>0</b>

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

### ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	0	1 000 000 000	1 000 000 000	0	311 302 572	311 302 572
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>1 000 000 000</b>	<b>1 000 000 000</b>	<b>0</b>	<b>311 302 572</b>	<b>311 302 572</b>

## Prêts du Trésor à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France

Programme n° 851 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

### DÉPENSES PLURIANNUELLES

#### ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

##### ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2021

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2020 (RAP 2020)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2020 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020	AE (LFI + LFRs) 2021 + reports 2020 vers 2021 + prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFRs) 2021 + reports 2020 vers 2021 + prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021
1 319 756 839	0	1 000 000 000	461 558 150	1 858 198 689

##### ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP au-delà de 2024
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021	CP demandés sur AE antérieures à 2022 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2023 sur AE antérieures à 2022	Estimation des CP 2024 sur AE antérieures à 2022	Estimation des CP au-delà de 2024 sur AE antérieures à 2022
1 858 198 689	306 302 572 0	522 225 196	445 336 688	427 036 046
AE nouvelles pour 2022 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2022 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2023 sur AE nouvelles en 2022	Estimation des CP 2024 sur AE nouvelles en 2022	Estimation des CP au-delà de 2024 sur AE nouvelles en 2022
1 000 000 000 0	5 000 000 0	155 000 000	155 000 000	685 000 000
<b>Totaux</b>	<b>311 302 572</b>	<b>677 225 196</b>	<b>600 336 688</b>	<b>1 112 036 046</b>

##### CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2022

CP 2022 demandés sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP 2023 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP 2024 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP au-delà de 2024 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022
0,50 %	15,50 %	15,50 %	68,50 %

Sur le quinquennal 2018-2022, la clé de décaissement des CP (sur 7 années) est de : 0,5 %, puis 15 %, puis 15 %, puis 15 %, puis 20 %, puis 20 %, puis 14,5 %.

Le montant des autorisations d'engagement sur années antérieures non couvertes par des crédits de paiement au 31 décembre 2020 correspond au montant des prêts à décaisser sur la totalité des protocoles engagés ; il s'agit d'un majorant de ce qui donnera effectivement lieu à crédits de paiement. Certaines offres de financement ne se concrétiseront pas, soit, dans le cadre d'un appel d'offres avec financement lié, parce que le contrat commercial aura

été remporté par des industriels non français, soit, de manière générale, parce que l'État receveur aura choisi d'autres formes de financement (y compris par des banques de développement). De plus, après mise en vigueur du prêt, certaines opérations pourront être abandonnées ou voir leur format réduit.

Par ailleurs, la plupart de ces opérations s'exécutent sur plusieurs années, ce qui explique l'importance du volume d'autorisations d'engagement non couvertes la première année par des crédits de paiement.

Enfin, un travail d'apurement des autorisations d'engagement est effectué annuellement afin de ne conserver que des protocoles « vivants », l'objectif étant, ainsi, de fiabiliser le montant des restes à payer.

**Prêts du Trésor à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France**

Programme n° 851 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

**ACTION 100,0 %**

**01 – Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	1 000 000 000	<b>1 000 000 000</b>	0
Crédits de paiement	0	311 302 572	<b>311 302 572</b>	0

L'utilisation de ces crédits doit respecter les règles de l'OCDE en matière de crédits à l'exportation. Ces règles fixent notamment un niveau minimum de concessionnalité pour les prêts concessionnels et un taux d'intérêt minimal pour les prêts non concessionnels.

Les pays éligibles aux prêts concessionnels liés sont définis par les règles relatives aux crédits d'aide de l'arrangement de l'OCDE sur les crédits à l'exportation. Les prêts non concessionnels sont disponibles dans des zones géographiques et pour des secteurs d'intervention plus étendus.

Dans ce cadre, les décisions de financement sont prises par les ministres chargés de l'économie et des finances sur avis d'un comité interministériel présidé par la direction générale du Trésor. A titre d'exemple, en 2020, des protocoles ont notamment été signés sur des projets de montants importants avec le Kenya (réhabilitation, extension de la ligne 4 du réseau ferroviaire urbain de Nairobi et interconnexion électrique entre le cratère géothermique de Menengai et la station de Rongai).

Ces accords intergouvernementaux sont mis en œuvre par la direction des activités institutionnelles de Natixis, agissant au nom et pour le compte de l'État français, dans le cadre d'une convention avec l'emprunteur.

Sur le plan sectoriel, la prédominance des transports et de l'énergie s'explique pour une large part par le montant unitaire très élevé des investissements pour ce type d'infrastructures.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'opérations financières	1 000 000 000	311 302 572
Prêts et avances	1 000 000 000	311 302 572
<b>Total</b>	<b>1 000 000 000</b>	<b>311 302 572</b>

L'engagement juridique de l'État intervient lors de la signature de l'accord intergouvernemental de financement. L'impact budgétaire pour l'État est pluriannuel puisque les besoins de financement se matérialisent par des versements qui interviendront tout au long de la réalisation du projet financé. La concrétisation de décisions de financement liées à des interventions dans des États étrangers dépend fortement de facteurs exogènes (forte concurrence internationale, déroulement des procédures d'approbation locales, délais de passation et de réalisation des marchés, recours in fine à des crédits de marché, etc.) faisant peser un aléa important sur les délais d'engagement et de versement.



**Autorisations d'engagement (AE) :**

Pour 2022, 1 Md€ est prévu. Ce montant se justifie par des besoins de financement croissants de projets d'infrastructure dans un grand nombre de pays émergents, notamment dans les pays du Maghreb, d'Afrique occidentale et d'Asie.

Par ailleurs, l'opportunité de recourir aux prêts, concessionnels ou non, comme instrument de politique industrielle à l'export, permet à nos entreprises d'acquérir des références sur les marchés porteurs grâce à son caractère lié et contribue à la compétitivité de l'offre française à l'international.

Les projets concernent principalement les secteurs du transport (ferroviaire, métro aérien), de l'environnement (secteur de l'eau), de l'énergie et du numérique.

**Crédits de paiement (CP) :**

Pour 2022, le montant de CP prévu (311,3 M€) prend en compte les besoins de financement sur la base des estimations de tirages. Les demandes de CP pour 2022 reposent sur des estimations des tirages au titre des protocoles déjà signés (dont les projets sont en cours de réalisation ou vont entrer en vigueur en 2020), ou dont la signature pourrait intervenir au second semestre 2021 (et pouvant donner lieu à exécution dès 2022).

En 2022, les principaux décaissements prévus concernent les secteurs des transports (matériel roulant de la ligne à grande vitesse Tanger-Casablanca au Maroc ; réhabilitation, extension de la ligne 4 du réseau de transport ferroviaire urbain de Nairobi au Kenya), de l'énergie (interconnexion électrique entre le cratère géothermique de Menengai et la station de Rongai au Kenya).



PROGRAMME 852

---

**PRÊTS À DES ÉTATS ÉTRANGERS POUR CONSOLIDATION DE DETTES ENVERS  
LA FRANCE**

MINISTRE CONCERNÉ : BRUNO LE MAIRE, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

## PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

### Emmanuel MOULIN

Directeur général du Trésor

Responsable du programme n° 852 : Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France

Le programme 852 contribue à la politique transversale d'aide publique au développement (APD). L'objectif principal de cette politique est de réduire la pauvreté et de participer à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) adoptés lors du Sommet spécial des Nations Unies sur le développement durable en septembre 2015. Plus largement, les orientations de la politique d'aide publique au développement de la France s'inscrivent dans le cadre international des principes applicables au financement du développement, et notamment du Programme d'action d'Addis-Abeba adopté en juillet 2015.

Le programme 852 participe tout particulièrement à la mise en œuvre des principes mentionnés dans la partie « dette et soutenabilité de la dette » du programme d'Addis-Abeba, ainsi qu'au rétablissement de la stabilité macroéconomique et à la création des conditions de la croissance des pays en développement.

A cet effet, la France, en tant qu'important créancier public bilatéral des pays en développement, contribue au rétablissement d'un niveau d'endettement soutenable dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (« initiative PPTE »), pour les pays pauvres éligibles à cette initiative et dans le cadre de l'approche définie au sommet d'Évian (dite « Approche d'Évian ») pour les pays en développement. L'initiative PPTE, lancée en 1996 et renforcée en septembre 1999, consiste en une action coordonnée de la communauté financière internationale, créanciers bilatéraux et institutions multilatérales, visant à réduire à un niveau soutenable le poids de la dette extérieure de trente-neuf pays pauvres très endettés.

A titre d'exemple, suite à l'atteinte par le Soudan du point de décision le 28 juin 2021, les créanciers du Club de Paris ont convenu le 15 juillet 2021 avec le Gouvernement de la République du Soudan d'un accord de restructuration de sa dette publique extérieure. La mise en œuvre par la France de ce traitement accordé par le Club de Paris devrait intervenir dans le courant du 2<sup>ème</sup> semestre 2021, via la signature d'un accord bilatéral.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

### OBJECTIF 1

**Participer au rétablissement de la stabilité macroéconomique et à la création des conditions de la croissance des pays en développement**

#### INDICATEUR 1.1

Pourcentage de pays dont la soutenabilité de la dette a été rétablie par l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### OBJECTIF

1 – Participer au rétablissement de la stabilité macroéconomique et à la création des conditions de la croissance des pays en développement

L'initiative pour les pays pauvres très endettés (PPTe) a été lancée en 1996 par la communauté financière internationale afin d'assurer qu'aucun pays ne soit confronté à une charge d'endettement insoutenable. L'objectif de cette initiative est de restaurer durablement la solvabilité des pays bénéficiaires en annulant par des mesures exceptionnelles la part de leur dette extérieure dépassant un niveau considéré comme « soutenable » au vu de leurs perspectives de croissance économique.

Il a été choisi de suivre l'évolution de la soutenabilité de la dette de ces pays après le point d'achèvement afin de refléter de manière plus précise la situation des pays pour lesquels les efforts d'allègement de dette consentis par la France ont été déterminants ou très importants. Pour rappel, le point d'achèvement, postérieur au point de décision qui permet à un pays de commencer à bénéficier d'un allègement du service de sa dette, permet à un pays qui satisfait à des critères de performance macro-économique et de mise en place de réformes de bénéficier de l'intégralité de l'allègement de la dette promis au point de décision.

En effet, après le point d'achèvement, plusieurs facteurs sont susceptibles d'affecter la soutenabilité de la dette, comme les perspectives macroéconomiques ou les conditions dans lesquelles les pays peuvent avoir accès à de nouveaux financements. L'indicateur représente le pourcentage des pays post point d'achèvement ayant une dette soutenable, en retenant uniquement les pays pour lesquels la France était l'un des cinq créanciers les plus importants.

Le périmètre de l'indicateur comprend 28 pays.

### INDICATEUR

1.1 – Pourcentage de pays dont la soutenabilité de la dette a été rétablie par l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Pourcentage de pays qui présentent un risque faible ou modéré de surendettement parmi les bénéficiaires d'un allègement de dette au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (indicateur restreint aux pays pour lesquels la France était l'un des cinq premiers créanciers)	%	54	54	54	54	54	54

#### Précisions méthodologiques

##### Source des données :

Rapports publics du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale pour les pays éligibles à l'initiative PPTe.

##### Mode de calcul :

Rapport entre le nombre de pays en situation de dette soutenable et le nombre total de pays ayant franchi le point d'achèvement de PPTe, en retenant uniquement les pays pour lesquels la France était l'un des cinq plus importants créanciers.

La soutenabilité de la dette du pays considéré est évaluée à partir des analyses de soutenabilité de la dette réalisées par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale. Ces analyses permettent de classer les pays en trois catégories de risque de surendettement : fort, moyen ou faible. Dans une vision prospective, on considère que le critère de soutenabilité est rempli pour les pays classés dans les catégories à risque faible

de surendettement (aucun dépassement des plafonds d'endettement sur les 20 ans à venir) ou à risque moyen (dépassement des plafonds uniquement en cas de chocs exogènes). En revanche, un pays présentant aujourd'hui des ratios satisfaisants mais étant considéré comme à fort risque de surendettement (dépassement des seuils plafonds dans tous les scénarios étudiés) est considéré comme ne remplissant pas le critère de soutenabilité.

#### JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Le résultat de l'indicateur est stable à 54 % ; en 2020, il correspondait à 15 pays parmi les 28 pour lesquels la France comptait parmi les cinq premiers créanciers.

Le Burundi, le Cameroun, la République du Congo (« Congo-Brazzaville »), la Gambie, le Ghana, Haïti, la Mauritanie, le Mozambique, la République Centrafricaine, Sao Tomé & Príncipe, la Sierra Leone, le Tchad et la Zambie sont les 13 pays bénéficiaires de l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE) pour lesquels la France comptait parmi les cinq premiers créanciers et qui sont retombés en risque élevé de surendettement ou sont en situation de surendettement.

Plusieurs pays bénéficiaires de l'initiative PPTTE apparaissent ainsi dans une situation préoccupante de dette insoutenable, malgré les efforts consentis par le passé, et sont pour certains revenus à leur niveau d'endettement antérieur à l'initiative PPTTE. Ces pays doivent aujourd'hui mener des politiques d'endettement prudentes, tant en termes de montant que de niveau de concessionnalité.

Cette dégradation générale de la soutenabilité de la dette est en partie due à la crise sanitaire actuelle ainsi qu'à des événements climatiques et sécuritaires, mais également à des dérapages budgétaires, à la variation des taux de change ou encore au recours à des financements externes auprès du secteur privé ou d'autres créanciers souverains non membres du Club de Paris, afin de financer le développement.

Dans ce contexte très incertain, cette tendance à des vulnérabilités accrues sur la dette publique, observée en 2021, pourrait se poursuivre en 2022.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

## 2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FdC et AdP attendus en 2022
01 – Prêts résultant de l'exécution d'accords conclus avec les gouvernements étrangers et portant consolidation des dettes de leur pays envers la France	224 028 997	0
<b>Total</b>	<b>224 028 997</b>	<b>0</b>

## 2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FdC et AdP attendus en 2022
01 – Prêts résultant de l'exécution d'accords conclus avec les gouvernements étrangers et portant consolidation des dettes de leur pays envers la France	224 028 997	0
<b>Total</b>	<b>224 028 997</b>	<b>0</b>

## Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France

Programme n° 852 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

## 2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FdC et AdP prévus en 2021
01 – Prêts résultant de l'exécution d'accords conclus avec les gouvernements étrangers et portant consolidation des dettes de leur pays envers la France	554 744 526	0
<b>Total</b>	<b>554 744 526</b>	<b>0</b>

## 2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FdC et AdP prévus en 2021
01 – Prêts résultant de l'exécution d'accords conclus avec les gouvernements étrangers et portant consolidation des dettes de leur pays envers la France	554 744 526	0
<b>Total</b>	<b>554 744 526</b>	<b>0</b>

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2021	Demandées pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022	Ouverts en LFI pour 2021	Demandés pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	554 744 526	224 028 997	0	554 744 526	224 028 997	0
Prêts et avances	554 744 526	224 028 997	0	554 744 526	224 028 997	0
<b>Total</b>	<b>554 744 526</b>	<b>224 028 997</b>	<b>0</b>	<b>554 744 526</b>	<b>224 028 997</b>	<b>0</b>



## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Prêts résultant de l'exécution d'accords conclus avec les gouvernements étrangers et portant consolidation des dettes de leur pays envers la France	0	224 028 997	224 028 997	0	224 028 997	224 028 997
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>224 028 997</b>	<b>224 028 997</b>	<b>0</b>	<b>224 028 997</b>	<b>224 028 997</b>

Le programme 852, mis en œuvre par le ministère de l'économie des finances et de la relance, participe à la politique transversale d'APD. Il a pour finalité de réduire la pauvreté et s'inscrit dans le cadre des objectifs du millénaire pour le développement.

Il figure parmi les programmes partenaires du document de politique transversale (DPT) « Politique française en faveur du développement ». La France met en œuvre des traitements de dette, en faveur des pays les moins avancés (PMA) et des pays à revenu intermédiaire (PRI), décidés dans le cadre multilatéral et le cadre bilatéral. Le Club de Paris est le groupe informel de créanciers publics au niveau multilatéral dont le rôle est de trouver des solutions coordonnées et durables aux difficultés de paiement de nations endettées. La présidence et le secrétariat en sont assurés par la France.

Ces traitements contribuent à rendre soutenable la dette extérieure de ces pays ou à leur permettre de faire face à des crises de liquidité extérieures temporaires. Dans certains cas, et principalement celui des pays pauvres prioritaires et des pays éligibles à l'initiative PPTE, la France décide d'aller au-delà des décisions prises dans le cadre du Club de Paris et de mettre en œuvre des traitements de dette plus favorables aux pays emprunteurs.

Ces traitements de dette sont mis en œuvre notamment par les crédits du présent programme, qui retrace les prêts consentis dans le cadre d'accords de consolidation en vue du refinancement des prêts du Trésor, des prêts de l'Agence française de développement (AFD) et des échéances de prêts dues au titre de refinancements antérieurs, soit sur ressources de Natixis (ex-Banque française du commerce extérieur), soit du Trésor.

Les recettes sont constituées des remboursements en capital qui sont effectués par les pays emprunteurs. Les remboursements en intérêts sont enregistrés au budget général de l'État.

S'agissant des opérations d'annulation de créances, des crédits budgétaires du programme 110 « Aide économique et financière au développement » de la mission « Aide publique au développement » sont sollicités pour indemniser l'AFD au titre des annulations relevant du cadre de traitements par le Club de Paris ou de décisions françaises (par exemple : dispositions des lois de finances pour 1990 et pour 1995, dites respectivement « Dakar 1 » et « Dakar 2 », annulant les créances d'APD sur certains pays d'Afrique sub-saharienne). Pour les créances portées directement par le Trésor, les annulations figurent dans le solde non reporté en loi de règlement.

## Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France

Programme n° 852 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## DÉPENSES PLURIANNUELLES

## ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

## ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2021

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2020 (RAP 2020)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2020 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020	AE (LFI + LFRs) 2021 + reports 2020 vers 2021 + prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFRs) 2021 + reports 2020 vers 2021 + prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021
0	0	554 744 526	554 744 526	0

## ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP au-delà de 2024
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021	CP demandés sur AE antérieures à 2022 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2023 sur AE antérieures à 2022	Estimation des CP 2024 sur AE antérieures à 2022	Estimation des CP au-delà de 2024 sur AE antérieures à 2022
0	0 0	0	0	0
AE nouvelles pour 2022 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2022 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2023 sur AE nouvelles en 2022	Estimation des CP 2024 sur AE nouvelles en 2022	Estimation des CP au-delà de 2024 sur AE nouvelles en 2022
224 028 997 0	224 028 997 0	0	0	0
<b>Totaux</b>	<b>224 028 997</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2022

CP 2022 demandés sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP 2023 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP 2024 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP au-delà de 2024 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022
100,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Le programme 852 repose sur un fonctionnement en AE=CP.

## JUSTIFICATION PAR ACTION

**ACTION 100,0 %**

**01 – Prêts résultant de l'exécution d'accords conclus avec les gouvernements étrangers et portant consolidation des dettes de leur pays envers la France**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	224 028 997	<b>224 028 997</b>	0
Crédits de paiement	0	224 028 997	<b>224 028 997</b>	0

Dans le cadre du Club de Paris, la France met en œuvre des traitements de dette en faveur des pays les moins avancés et des pays à revenu intermédiaire. Ces traitements conduisent à des opérations de refinancement qui consistent à rembourser un prêt ancien au moyen d'un prêt nouveau accordé aux conditions négociées en Club de Paris. Les prêts nouveaux ainsi octroyés constituent les dépenses relatives à la présente action.

Les prévisions de dépenses sont établies à partir des hypothèses de traitements susceptibles d'être conclus dans un délai de court terme au sein du Club de Paris. Elles peuvent néanmoins évoluer en fonction de la situation économique et politique des pays débiteurs concernés.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'opérations financières	224 028 997	224 028 997
Prêts et avances	224 028 997	224 028 997
<b>Total</b>	<b>224 028 997</b>	<b>224 028 997</b>

Les montants d'AE et de CP pour 2022 correspondent pour l'essentiel aux hypothèses actuelles de restructuration de dette qui pourraient être accordées par la France, dans le cadre du Club de Paris.



PROGRAMME 853

---

**PRÊTS À L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT EN VUE DE FAVORISER LE  
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DANS DES ÉTATS ÉTRANGERS**

MINISTRE CONCERNÉ : BRUNO LE MAIRE, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

**Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers**

Programme n° 853 | PRÉSENTATION STRATÉGIQUE

**PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES****Emmanuel MOULIN***Directeur général du Trésor*

Responsable du programme n° 853 : Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers

Les dépenses du programme 853 contribuent, à travers le financement de l'Agence française de développement (AFD), à la mise en œuvre de l'aide économique et financière allouée par la France à des pays en développement.

Ce programme comporte une action unique par laquelle l'État octroie des prêts à l'AFD à des termes très préférentiels (typiquement durée de 30 ans dont 10 ans de différé de remboursement en capital ; taux de 0,25 %). Cette ressource à condition spéciale (RCS) permet à l'AFD d'octroyer des prêts concessionnels à des États ou à des entités non souveraines dans les États étrangers, ou, ponctuellement, de mettre en œuvre pour le compte de l'État, des prêts à des institutions multilatérales. Sauf pour la ressource dédiée aux prêts multilatéraux, la nature subordonnée de la RCS lui confère le statut d'instrument de fonds propres (Tier2 dit "T2"), consolidant ainsi la structure financière de l'AFD.

L'entrée en application du règlement européen CRR2 en juin 2021 a exclu les fonds propres T2 et donc les RCS du calcul du ratio grands risques (exposition sur une géographie inférieure à 25 % des fonds propres) auquel l'Agence est soumise.

Comme en LFI pour 2021, une opération de renforcement des fonds propres de l'AFD portée par le PLF pour 2022 visera à neutraliser les effets de cette évolution réglementaire. A partir du compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État » préalablement abondé par le programme 365 sur la mission « Aide publique au développement », l'État réalisera un renforcement des fonds propres de l'AFD par voie de dotation en capital à hauteur de 190 M€. Parallèlement à ce versement, l'AFD procédera, sur le programme 853, à un remboursement partiel anticipé à due concurrence des versements de RCS intervenus en 2022, soit 190 M€ sur les 211,5 M€ de recettes du programme 853 en 2022. Ainsi, l'opération de conversion est neutre pour le budget de l'État. Les modalités de cette opération sont les mêmes que celles mises en œuvre en loi de finances pour 2021.

Le programme 853 ne présente plus de nouvelles AE depuis 2019 en raison du traitement par le comptable national des prêts réalisés comme déficit public au sens du traité de Maastricht. Des discussions sont en cours pour revenir sur ce traitement.

D'autres programmes du compte de concours financiers (programmes 851 et 852), ainsi que deux autres programmes du ministère de l'économie, des finances et de la relance, relevant du budget général, participent à l'aide économique et financière au développement : le programme 110 « Aide économique et financière au développement » de la mission « Aide publique au développement » et, le cas échéant, le programme 114 « Appels en garantie de l'État » de la mission « Engagements financiers de l'État ».

Dans la mesure où les crédits du présent programme complètent les crédits de bonification versés via le programme 110 pour le financement de l'activité de prêts bonifiés de l'AFD, les objectifs structurants et les indicateurs de performance correspondants sont communs aux programmes 110 et 853. Ils sont intégrés en totalité dans le projet annuel de performance du programme 110.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

## 2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FdC et AdP attendus en 2022
01 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FdC et AdP attendus en 2022
01 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	190 000 000	0
<b>Total</b>	<b>190 000 000</b>	<b>0</b>

**Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers**

Programme n° 853 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FdC et AdP prévus en 2021
01 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FdC et AdP prévus en 2021
01 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	258 000 000	0
<b>Total</b>	<b>258 000 000</b>	<b>0</b>

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2021	Demandées pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022	Ouverts en LFI pour 2021	Demandés pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	0	0	0	258 000 000	190 000 000	0
Prêts et avances	0	0	0	258 000 000	190 000 000	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>258 000 000</b>	<b>190 000 000</b>	<b>0</b>



## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	0	0	0	0	190 000 000	190 000 000
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>190 000 000</b>	<b>190 000 000</b>

**Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers**

Programme n° 853 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES PLURIANNUELLES

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2021

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2020 (RAP 2020)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2020 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020	AE (LFI + LFRs) 2021 + reports 2020 vers 2021 + prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFRs) 2021 + reports 2020 vers 2021 + prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021
2 219 965 822	0	0	258 000 000	1 961 965 822

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP au-delà de 2024
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021	CP demandés sur AE antérieures à 2022 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2023 sur AE antérieures à 2022	Estimation des CP 2024 sur AE antérieures à 2022	Estimation des CP au-delà de 2024 sur AE antérieures à 2022
1 961 965 822	190 000 000 0	150 000 000	145 000 000	1 476 965 822
AE nouvelles pour 2022 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2022 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2023 sur AE nouvelles en 2022	Estimation des CP 2024 sur AE nouvelles en 2022	Estimation des CP au-delà de 2024 sur AE nouvelles en 2022
0 0	0 0	0	0	0
<b>Totaux</b>	<b>190 000 000</b>	<b>150 000 000</b>	<b>145 000 000</b>	<b>1 476 965 822</b>

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2022

CP 2022 demandés sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP 2023 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP 2024 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP au-delà de 2024 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022
0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

A la suite du reclassement par l'Insee des dépenses de RCS en dépense publique maastrichtienne, effectué dans le cadre de son examen du compte provisoire 2017, il a été décidé de ne pas apporter d'autorisations d'engagement supplémentaires. Les crédits de paiement viennent couvrir des autorisations d'engagement des années antérieures.

## JUSTIFICATION PAR ACTION

**ACTION %****01 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	0	<b>0</b>	0
Crédits de paiement	0	190 000 000	<b>190 000 000</b>	0

Cette action unique du compte correspond à la mise à disposition de l'AFD par l'État d'une ressource très concessionnelle, la ressource à condition spéciale (RCS), qui prend généralement la forme de prêts d'une durée de 30 ans, dont 10 ans de différé de remboursement du principal, assortis d'un taux d'intérêt de 0,25 %.

L'AFD utilise les crédits du programme 853 conjointement avec les crédits du programme 110 « Aide économique et financière au développement » du budget général pour octroyer des prêts concessionnels.

Les AE permettant à l'AFD d'exercer son activité de prêt sont exclusivement apportées par le programme 110.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'opérations financières		190 000 000
Prêts et avances		190 000 000
<b>Total</b>		<b>190 000 000</b>

Aucune autorisation d'engagement n'est inscrite dans le PLF pour 2022. La demande de CP pour 2022 s'établit à 190 M€, correspondant intégralement aux activités de prêts à l'AFD. Ces CP viennent couvrir des AE des années antérieures.



PROGRAMME 854

---

**PRÊTS AUX ÉTATS MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE DONT LA MONNAIE EST  
L'EURO**

MINISTRE CONCERNÉ : BRUNO LE MAIRE, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

## PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

### Emmanuel MOULIN

*Directeur général du Trésor*

Responsable du programme n° 854 : Prêts aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro

L'objectif de ce programme est d'assurer la stabilité financière de la zone euro grâce à des prêts bilatéraux consentis par la France à un autre État membre de la zone euro. Créé par la loi n° 2010-463 du 7 mai 2010 de finances rectificative pour 2010, ce programme correspond à la quatrième section du compte de concours financiers (CCF) « Prêts à des États étrangers ».

Ce programme a été mis en place en 2010 afin d'accorder des prêts bilatéraux à la Grèce, pour un montant total initialement prévu de 16,8 Md€. Seuls 11,4 Md€ ont été effectivement déboursés. En conséquence, les 5,4 Md€ restants ont été annulés par la loi de règlement pour 2014.

Il ne devrait plus être sollicité à l'avenir, du fait de la mise en place du Fonds européen de stabilité financière (FESF) en mai 2010, puis du Mécanisme européen de stabilité (MES) en octobre 2012. Le MES peut en effet mobiliser des ressources financières et fournir, sous une stricte conditionnalité adaptée à l'instrument d'assistance financière choisi, un soutien à la stabilité de ses membres qui connaissent, ou risquent de connaître, de graves problèmes de financement, si cela est indispensable pour préserver la stabilité financière de la zone euro dans son ensemble ou celle de ses États membres. L'action du FESF et du MES se substitue ainsi aux prêts bilatéraux du présent programme.

Le programme de prêts bilatéraux a par conséquent été interrompu en décembre 2011. Aucun nouveau décaissement de prêt n'a été effectué depuis 2012.

Un mouvement en recettes est prévu en 2022 sur ce compte au titre d'un remboursement en capital effectué par la Grèce, conformément à l'accord instituant le « Greek Loan Facility » signé le 8 mai 2010 et son troisième avenant signé le 19 décembre 2012. Ce remboursement représente 570,2 M€ en 2022.

**PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES**

## 2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

## 2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	FdC et AdP attendus en 2022
01 – Soutien financier aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro	0
<b>Total</b>	<b>0</b>

## 2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	FdC et AdP attendus en 2022
01 – Soutien financier aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro	0
<b>Total</b>	<b>0</b>







## Prêts aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro

Programme n° 854 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## DÉPENSES PLURIANNUELLES

## ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

## ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2021

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2020 (RAP 2020)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2020 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020	AE (LFI + LFRs) 2021 + reports 2020 vers 2021 + prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFRs) 2021 + reports 2020 vers 2021 + prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021
0	0	0	0	0

## ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP au-delà de 2024
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021	CP demandés sur AE antérieures à 2022 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2023 sur AE antérieures à 2022	Estimation des CP 2024 sur AE antérieures à 2022	Estimation des CP au-delà de 2024 sur AE antérieures à 2022
0	0 0	0	0	0
AE nouvelles pour 2022 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2022 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2023 sur AE nouvelles en 2022	Estimation des CP 2024 sur AE nouvelles en 2022	Estimation des CP au-delà de 2024 sur AE nouvelles en 2022
0 0	0 0	0	0	0
<b>Totaux</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2022

CP 2022 demandés sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP 2023 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP 2024 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP au-delà de 2024 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022
0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

## JUSTIFICATION PAR ACTION

**ACTION %****01 – Soutien financier aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	0	<b>0</b>	0
Crédits de paiement	0	0	<b>0</b>	0

A la suite de la mise en œuvre d'un deuxième plan d'assistance financière à la Grèce par le FESF en mars 2012, suivi d'un troisième programme par le MES en août 2015, aucun déboursement n'a eu lieu depuis 2012 sur ce compte et aucun n'est à prévoir à l'avenir. En conséquence, il n'est pas demandé d'AE ou de CP pour 2022.